

## Fonction du Service International de Recherches

1. Le Service International de Recherches avait été fondé dans le seul but d'aider à rechercher les personnes disparues des pays alliés et leurs proches parents en les enregistrant et en essayant de réunir les familles séparées. Cette idée resta le principe premier de toutes les organisations chargées de la direction du Service International de Recherches depuis plus de 40 ans.

2. En 1955, cette fonction fut à nouveau fixée par écrit dans les Accords de Bonn en ces termes:

Le Service International de Recherches a été créé dans le but de rechercher les disparus, de rassembler, classer, conserver et rendre accessible aux personnes concernées directement toute la documentation relative aux Allemands et non-Allemands qui ont été détenus dans les camps de concentration ou de travail national-socialistes, ou aux non-Allemands qui ont été déplacés du fait de la Seconde Guerre Mondiale.

3. Aujourd'hui encore, les activités du Service International de Recherches ont toujours des objectifs exclusivement humanitaires. Dans l'introduction de l'Accord conclu au sujet des relations entre la Commission Internationale pour le Service International de Recherches et le Comité international de la Croix-Rouge, on peut lire les mots suivants:

„Désirant que les travaux futurs du Service International de Recherches soient menés de telle façon que les renseignements contenus dans les archives du Service International de Recherches continuent à être, dans un but humanitaire, librement accessibles aux personnes et autorités intéressées, ...”

